

Claude Muller (Bordeaux, ERSSAB)

## La conjonction *que* : rection vs. dépendance immédiate et concurrence avec *que* pronominal

(dans : Claude Muller, Ed. : *Dépendance et intégration syntaxique*, Linguistische Arbeiten 351, Niemeyer, 1996)

### 0. Introduction

On va dans ce qui suit examiner les situations de concurrence entre *que* conjonction et le probable pronom interrogatif *que*. Comment expliquer les propriétés singulières de *que* interrogatif, sans le réduire à être ce qu'il n'est pas: ni conjonction, ni pronom comme les autres, et sans se borner à en faire une exception ?

On décrira d'abord la conjonction *que* - forme pronominale à l'origine - et la situation de cumul qui met en concurrence cette forme et les pronoms interrogatifs-relatifs de même forme - et de même origine.

Nous serons amené à supposer qu'à la rection s'oppose une autre forme de dépendance, la dépendance immédiate, à laquelle se rattachent les interrogatives partielles indépendantes. Les propriétés de cette construction expliquent la syntaxe des interrogatives en *que*-mais aussi celle des exclamatives en *que*.

On posera qu'en définitive, les conditions particulières d'emploi des constructions à pronom *que* s'expliquent par la seule distorsion entre leur statut de clitique et leur position d'occurrence.

### 1. Ce que représente la conjonction *que*

Il faut se rappeler que la conjonction *que* est à l'origine, en bas latin, un pronom issu des relatifs latins (on suppose qu'il y eut plusieurs formes: *quid*, *quod*, l'accusatif *quem*, aboutissant à une forme de relatif neutre *que*, ayant la particularité de ne pas référer à un des arguments de la proposition). A l'origine de cette innovation, il y avait la nécessité de trouver une solution à l'impossibilité de construire directement comme argument dépendant un verbe à temps fini. Il fallait un système nouveau de production d'énoncés complexes pour remplacer l'ancien, la subordination par des propositions infinitives du latin classique, probablement mis à mal par la chute des marques de cas.

Les langues romanes ont donc développé un pronom qui annonce globalement la proposition qui suit, un "déictique cataphorique" (Ramat, 1985), à partir d'un corrélatif inférieur (une forme QU-).

Dans les langues actuelles, il est clair que la forme issue du pronom latin n'a plus d'interprétation "substantielle" comme pronom. La tradition grammaticale a donc décrit cette forme comme une "conjonction", et les théories linguistiques récentes ou actuelles ont tenté de l'interpréter soit d'après son rôle fonctionnel supposé, soit d'après son incidence distributionnelle.

Deux hypothèses principales peuvent être faites :

- *que* est une marque de hiérarchisation marquant la dépendance du verbe.
- *que* est une marque d'intégration morphologique, faisant d'une proposition un nom.

Cette dernière thèse, celle de la conjonction comme nominalisateur, présente des difficultés sérieuses (A.Boone, 1994). La nominalisation ainsi produite ne peut être identifiée à la nominalisation morphologique, c'est-à-dire au nom dérivé d'un radical verbal. Les analyses d'inspiration guillaumiennes qui ont développé cette thèse de la conjonction comme nominalisateur doivent distinguer la proposition introduite par *que* (nommée "nom de discours") de la nominalisation du verbe. Mais, même ainsi, des difficultés subsisteront: bien des emplois de *que*+phrase n'ont pas la distribution des formes nominales (par exemple, les indépendantes au subjonctif introduit par *que*, ou les complétives dans les constructions adjectivales). Dans une tout autre orientation, en grammaire générative, il a fallu abandonner l'hypothèse d'une équivalence entre la complétive en *que* et le syntagme nominal pour une analyse beaucoup plus nuancée, celle d'un SN défectif (Huot, 1981).

La thèse de la dépendance peut être précisée comme suit: lorsque le verbe est à un temps fini et qu'il est argument d'un autre prédicat, il ne peut pas être construit tel quel comme un support fonctionnel de l'une ou l'autre des fonctions argumentales (sujet ou complément). Le rôle de *que* est donc de faire de ce verbe conjugué (accompagné de ses propres arguments) un argument syntaxique - autrement dit, un actant possible pour un terme recteur.

La thèse de la dépendance a quelque chose de rudimentaire ; elle s'appuie sur une propriété négative du verbe conjugué. Il est possible de la rendre plus attrayante. Premier point: elle est compatible avec une version faible de la thèse de la nominalisation: la proposition dépendante forme un terme, au lieu d'être un "nexus" doté d'une valeur illocutoire, et qui plus est ce terme est introduit par un dérivé cliticisé de pronom: il est donc normal que dans la plupart des contextes, ce terme soit l'équivalent d'un pronom (*cela*), sans que cette équivalence soit absolue. Certains contextes demanderont une tête nominale renforcée (*ce que*, à l'aide d'une autre forme cliticisée, dérivée cette fois d'un corrélateur supérieur). Second point, développé ci-dessous: il nous semble possible de donner une définition fonctionnelle de la conjonction.

## 2. *que* : un clitique corrélé au temps fini dépendant

Le français se distingue des autres langues romanes par l'importance qu'y a revêtu le phénomène de la cliticisation: amoindrissement phonologique et sémantique, spécialisation fonctionnelle, paradigme à part, comme on le constate par exemple sur le système des pronoms sujets. Dans cet ensemble de propriétés définitoires, l'attachement à un support morphologique n'est pas indispensable: l'article défini est bien une forme clitique, sans être inséparable du nom: ce n'est pas l'attachement qui compte, mais bien plutôt **l'impossibilité d'une occurrence libre**. En ce sens, la conjonction *que* est un clitique, au même titre que l'article défini: clitique par rapport au verbe, qu'elle annonce, comme l'article annonce le nom. Ou, plus exactement, par rapport au verbe conjugué.

Ainsi, *que* conjonction n'est que le premier d'une série de clitics homonymes de même origine, mais de fonctions différentes, clitics pronominaux relatifs, interrogatifs, exclamatifs en français moderne mais peut-on parler de fonction pour *que* ? Nous n'irons pas jusqu'à supposer, comme P.Le Goffic, que la conjonction reste un pronom relatif représentant l'ensemble de la subordonnée : "Que P = ce que P est"). Les propriétés nominales de *que* ne sont pas toujours manifestes, et on ne comprendrait pas dans cette analyse, qui est en fait celle de l'origine de la construction, pourquoi les propositions infinitives en sont exclues. Aussi

voyons-nous en *que* un clitique référant au verbe conjugué lui-même, et plus précisément, puisque c'est le terme qui conditionne son occurrence, au temps fini. On dira que la conjonction est en apposition au temps fini de la subordonnée (les temps personnels, excluant infinitif et participes). Pour le terme recteur, la conjonction sert de relais au verbe subordonné actant: elle reçoit la rection, pour la transmettre au noyau verbal (par rection, nous entendrons ici la relation prédicat/actant).

La conjonction se distingue des *que* "argumentaux" en ce qu'elle réfère *in presentia*. Dans ce qu'elle représente cependant de plus étroitement fonctionnel, elle pourrait cependant représenter *in absentia*, comme c'est le cas pour les relatifs par rapport aux arguments représentés, certaines propriétés énonciatives liées au temps verbal, propriétés qu'elle fait disparaître, comme on va le voir.

Nous avons parlé de clitique en apposition; il faut y ajouter, du fait de la cliticisation, une relation de corrélation syntaxique entre la conjonction et le temps fini: le temps fini dépendant doit être introduit par *que*, et à l'inverse, *que* doit être suivie du temps fini dans la subordonnée. A l'origine, la conjonction est une cataphore de la proposition qu'elle introduit. Le lien qui s'est établi, plus étroitement, entre son emploi et le temps fini tient simplement à ce que son introduction est liée à la subordination des verbes conjugués: elle n'a pas et n'a jamais eu d'occurrence avec les infinitifs dans les langues romanes (y compris en portugais, langue dans laquelle les infinitifs peuvent avoir un sujet et s'y accorder: la conjonction *que* n'y apparaît pas).

Il n'y a que peu d'exceptions à cette obligation d'une conjonction: quelques constructions avec certains verbes non factifs (du type de vouloir, espérer, en italien; exprimant l'ordre, l'obligation, la crainte, en espagnol).

La thèse de la dépendance se heurte cependant à l'existence de phrases indépendantes introduites par *que*. Il faut considérer à part les constructions dans lesquelles *que* est précédé par un premier terme, adverbe ou expression focalisée (le type *heureusement que P*): on peut les considérer comme des cas de dépendance du verbe par rapport à un prédicat non verbal. Seules posent problème les phrases à *que* initial. En français, il s'agit des constructions non factives au subjonctif, exprimant l'ordre, le souhait. Autrefois, ces phrases étaient contruites avec un verbe initial de préférence, et sans conjonction, ce dont témoignent les expressions idiomatiques ou proverbiales comme *vive le roi, qui m'aime me suive*, ou certains emplois littéraires :

- (1) Vienne le temps sonne l'heure (G.Apollinaire).

La position initiale du verbe semble liée à l'absence de conjonction: il y a dans ces constructions une forme d'économie qui a à peu près disparu, dans laquelle le verbe initial au subjonctif était porteur d'une signification énonciative: la non assertion. On va supposer ci-dessous que la présence de *que* en français moderne: *que le temps vienne*, tient au rôle énonciatif de *que* déjà évoqué.

### 3. La corrélation Temps/conjonction

Outre la corrélation syntaxique exprimée par les contraintes mutuelles de coréférence, il y a entre la conjonction et le temps du verbe un autre lien: le temps fini étant le support des valeurs illocutoires donnant sa fonction à l'énonciation du verbe, la conjonction modifie ce rôle. On peut dire que la conjonction bloque l'interprétation illocutoire du verbe conjugué (dans leur terminologie, Damourette et Pichon disaient que la conjonction "masque" ce qu'ils appelaient l'"émouvement" du verbe, et qu'on peut interpréter comme son rôle illocutoire de support d'assertion: D.P., §113). En témoignent, non la syntaxe de la subordonnée elle-même, mais les blocages syntaxiques qui empêchent en subordonnée de trouver des sujets clitiques inversés, et l'indifférence au mode: l'alternance indicatif/subjonctif renvoyant essentiellement à la principale, sans conséquence sur la subordonnée elle-même.

Comment interpréter le lien qui s'est établi en français moderne entre le subjonctif et la conjonction? N'est-ce pas contradictoire avec la fonction supposée de la conjonction, qui est de marquer le temps comme dépendant, et donc privé de son rôle illocutoire?

En fait, il y a une forme de redondance entre le rôle énonciatif de la conjonction, et le rôle énonciatif du subjonctif, mais cette redondance est moderne: auparavant, le subjonctif pouvait, dans une indépendante, signifier seul la non assertion, sans que le verbe soit alors privé de son rôle de support énonciatif pour d'autres modalités que l'assertion. La conjonction marquait, elle, la privation du rôle énonciatif autonome du verbe subordonné. Dans ce système, l'alternance indicatif/subjonctif renvoie respectivement, soit à l'assertion (en principale) ou à une assertabilité seconde du verbe subordonné (verbes principaux factifs), soit, pour le subjonctif, à la non assertabilité, qui ne se confond avec la dépendance qu'en subordonnée.

L'évolution a supprimé la possibilité pour le seul subjonctif de dénoter la non assertabilité. Dès lors, *que* apparaît aussi dans les indépendantes au subjonctif, comme une marque de dépendance sémantique du verbe: *que* et subjonctif sont corrélés, peut-être faut-il admettre que le subjonctif lui-même est alors le prédicat recteur, représentant toutes sortes de valeurs non assertives que le contexte permet de préciser.

Dans ce cas, les deux marques sont obligatoires :

(2) \*Que Paul vient!

En l'absence d'un terme recteur, la dépendance sémantique produit obligatoirement le subjonctif, mode de la non-assertion : l'indicatif signalant soit l'assertion, soit le renvoi à un terme recteur exprimé, est ici inadéquat.

Il ne semble pas que la conjonction ait d'autres fonctions dans les langues romanes, si ce n'est peut-être en gascon, qui possède un *que* initial avec l'indicatif: on décrit quelquefois le *que* gascon comme une particule énonciative, liée à l'assertion :

(3) Que plau = il pleut (litt.: que (il) pleut)

(4) Que cau que l'u de nous autis e s'en ane (Camélat, Béline, cité par R.Lafont)  
(conj) (il) faut que l'une de nous autres s'en aille

Cependant, R.Lafont soutient<sup>1</sup> que l'occurrence de ce *que* n'est absolument pas générale: dans la plupart des cas, elle vient après un premier terme. L'occurrence sans terme introducteur est liée au contenu sémantique, et à un contexte discursif semble-t-il. L'originalité du gascon, c'est que le rôle énonciatif de la conjonction est devenu profondément différent de celui des

<sup>1</sup> Lors d'une conférence à Bordeaux, en février 1995.

autres langues romanes : il semble non pas suspendre l'assertion verbale, mais plutôt la renforcer.

#### 4. Syntaxe dérivationnelle

On posera que la conjonction est un support d'une chaîne de rection, désignée ci-dessous comme la chaîne *i*, qui marque la dépendance du temps fini. Cette chaîne commence donc au terme recteur, passe par la conjonction, et va jusqu'au niveau du terme *T* par accord.

$$(5) \quad X_i \dots \text{que}_i \dots T_i$$

$$\quad \{ \text{rection} \} \{ \text{coréférence} \}$$

L'absence de terme recteur signifiera alors sans autre spécification la non-assertivité de la phrase.

Nous supposons que la dérivation de la phrase obéit au schéma valencielle de la hiérarchie de ses prédicats (les structures d'opérateurs de Harris, 1976). Dans cette hiérarchie, on supposera à la suite de Harris que le temps verbal est un prédicat dont l'argument est le verbe. La dépendance sera illustrée par la hiérarchie suivante :

$$X ( \text{Temps} ( V ) )$$

L'occurrence de *que* fait de l'amalgame Verbe+Temps un actant acceptable :

$$X ( \text{que} \dots V + \text{Temps} ).$$

L'analyse chomskyenne du temps comme un terme dominant le verbe concorde avec la structure prédicative supposée -même si elle confond selon nous les plans d'analyse, en cherchant à décrire sur le seul plan de la dérivation syntaxique ce qui relève de deux plans différents, celui de la structure hiérarchique de valence argumentale, et celui de la syntaxe fonctionnelle et syntagmatique. D'autre part, le lien existant entre temps et position de conjonction a souvent été affirmé dans ce cadre : hypothèse de Den Besten, 1977 : le temps se marque comme trait dans le Complementizer. Pour l'hypothèse d'une chaîne temporelle liant un constituant *T* (le temps) en *C* au verbe, cf. Guéron et Hoekstra, 1992). On peut donc dire que la rection consiste à co-indicer le terme recteur (comme début de la chaîne) et la position de conjonction : du fait du lien qui existe entre la conjonction et *T* (en passant par les différents noeuds intermédiaires), la chaîne *i* relie sans interruption le terme recteur à *T*, et marque donc bien que le verbe conjugué est indirectement argument du terme recteur. C'est cette relation qui est à l'origine de la syntaxe particulière du temps dans les subordinées (par exemple, en allemand : la conjonction impose une position finale au verbe conjugué ; en français, elle bloque l'inversion du pronom sujet).

#### 5. Les deux positions et les trois paradigmes de joncteurs QU-

Nous allons maintenant examiner la syntaxe des joncteurs QU-, pour distinguer que conjonction de son homologue interrogatif. Il semble qu'on puisse distinguer deux positions d'occurrence en tête des subordinées, l'une de pronoms, l'autre de conjonctions ou de formes cliticisées assimilables à des conjonctions (les relatifs fonctionnels *qui/que* selon la classique

analyse de Kayne,1975), et cela pour de multiples raisons, dont la principale est que la position en tête sert non seulement à marquer la connexion, mais aussi à mettre en focus un terme actant, comme dans les interrogatives, ou à cumuler la fonction de connecteur et la mise en foyer, comme dans les relatives. Le français standard masque l'existence de deux séries de termes en tête de phrase, puisqu'un seul terme est admis, relatif ou conjonction. Mais le français non standard l'illustre :

(6) Où qu'il est allé? De quoi qu'il parle?

c'est aussi le cas, systématiquement, dans le dialecte franconien de l'allemand (C. Neumann, 1994).

La chaîne i sera décrite de la façon suivante:

$X_i \dots [C''_i [C'_i [ \dots T'_i ] ] ]$

(QU-) (C: conj)

(1)(2) (3)

On peut distinguer fonctionnellement ces positions (trois et non deux, comme on va le voir):

1. QU- : fonctions argumentales externe et interne possibles simultanément (cas des relatifs indépendants).

- pas de nécessité d'un antécédent (donc pas de nécessité d'un terme recteur) : emplois en interrogation simple.

3. C : pas de possibilité de fonctions argumentales internes et externes cumulées.

-nécessité d'un antécédent ou d'un terme recteur (cas limite : le subjonctif marquant la non assertion).

-désémantisation et spécialisation fonctionnelle du "pronom".

On reconnaît en (3) les contraintes d'occurrence de certains "pronoms" relatifs (*qui*-sujet, *que*-non sujet, *dont*), dont on peut supposer qu'ils occupent le paradigme de la conjonction. On reconnaît ici l'analyse de Kayne, 1975, sauf sur un point: je considère qu'il s'agit dans tous les cas, y compris la conjonction, de clitiques d'origine pronominale (point de vue de J.P.Maurel,1992, Moline,1994).

Le cas de (2) est plus marginal en français moderne: c'est essentiellement celui du *que* des interrogatives (et en partie de *quel*, attribut): il a au moins partiellement les propriétés de (1) :

- cumul fonctionnel, dans les interrogatives infinitives :

(5) Je me demande que rapporter de mon voyage à Bordeaux.

- pas de nécessité d'un antécédent :

(6) Que rapporter? Que vais-je faire?

Mais le paradigme (1) (les pronoms pleins) se distingue de (2) par les propriétés suivantes :

(1) vs. (2) : Emplois morphologiquement identiques en position d'argument comme en position de complémenteur.

Emplois isolés possibles (en contextes d'ellipses)

Pas de spécialisation fonctionnelle.

(1) est le paradigme du pronom plein, ayant des emplois "prédicatifs". Dès lors on doit en distinguer le pronom interrogatif dans le paradigme (2), en supposant :

***Que* interrogatif est un pronom clitique en position de pronom plein.**

(cf. Hirschbühler 1980, Léard, 1992)

On peut admettre comme on l'a déjà dit ci-dessus que le paradigme (3) est constitué de pronoms cliticisés, le premier d'entre eux étant la conjonction *que*. La diachronie des joncteurs QU- serait donc décrite comme le passage progressif de (1) à (3), en passant par (2). La plausibilité de cette description schématique est renforcée par le parallélisme frappant avec le paradigme des pronoms personnels, qui semblent pouvoir être décrits de même (la position la plus cliticisée étant le paradigme du pronom impersonnel *il*).

**6. Cumul fonctionnel**

Puisqu'il suffit qu'une seule position du complémenteur soit remplie pour qu'il y ait subordination, on peut admettre qu'il y a cumul fonctionnel, entre les fonctions d'argument du relatif-interrogatif, et la fonction de la conjonction, qui est de lier le temps fini à un terme recteur, avec les conséquences qu'on a signalées sur le rôle énonciatif de cette fonction.

Il est assez naturel d'imaginer que les pronoms de type (1) transmettent dans la position désormais vide de C un trait de rection, et donc que tout se passe dans ce cas comme si la conjonction était là.

A l'inverse, le paradigme de la conjonction (3) pourrait recevoir des pronoms clitiques, si les contraintes fonctionnelles sont satisfaites, comme on l'a vu: dans ce cas, il est clair que la fonction de conjonction est remplie.

Le cas intermédiaire est donc (2) :

- *que* interrogatif n'est pas possible en phrase complexe à temps fini en subordonnée<sup>2</sup>:

(7) \*Je me demandais qu'avait dit Marie.

et pourtant, il peut avoir une fonction externe, mais avec l'infinitive, si tant est qu'il y a bien un lien fonctionnel entre la principale et le mot interrogatif (Muller 1989):

(8) Je me demandais quoi/que répondre.

Ce n'est pas comme le montre la dernière phrase citée, le verbe en soi qui interdit cette construction, mais la conjugaison du verbe.

---

<sup>2</sup> La solution de la langue moderne, on le sait, est de proposer ici une construction avec un pseudo-antécédent, *ce*, donc de rendre possible selon notre point de vue l'emploi de la position de conjonction :

(i) Je me demandais ce qu'avait dit Marie.

Cette solution est évidemment exclue à l'infinitif, parce qu'alors ce interdit l'emploi du pronom SN en position QU- *quoi* ou *que*, et requiert la conjonction. Celle-ci étant absente de ces constructions, il n'y a pas de solution :

(ii) \*Je me demandais ce quoi/que répondre.

Pour l'expliquer, je supposerai que la forme cliticisée du pronom interrogatif n'est pas en mesure de remplir la fonction de *que* conjonction.

Intuitivement, on a d'ailleurs l'impression que dans la mesure où on accepte cette phrase, on l'interprète comme un enchaînement de discours direct :

(9) Je me demandais: qu'avait dit Marie?

donc sans subordination.

Nous poserons donc :

*que* interrogatif n'assume pas le rôle de la conjonction de transmettre la réaction (donc la dépendance du temps fini).

Cette propriété suffit pour décrire le fonctionnement de *que* en subordonnée : exclu partout où la subordination nécessite la conjonction<sup>3</sup>, mais évidemment pas avec l'infinitif<sup>4</sup>.

## 7. La dépendance sans chaîne de réaction

Beaucoup de phrases simples sont en termes prédicatifs des phrases complexes; par exemple, les phrases adverbiales, dont on peut supposer qu'elles sont des prédications dont le prédicat dominant est l'adverbe, se présentent dans au moins trois constructions syntaxiques différentes, non tant par la position de l'adverbe que par la présentation de la hiérarchie adverbe/verbe :

- (10) I Pierre a souvent gagné au tiercé.
- (11) II Heureusement qu'il a réussi
- (12) III Peut-être est-il venu
- (13) IV Ainsi s'est terminée la réunion.

Evidemment, les contraintes syntaxiques et les adverbes concernés diffèrent; on peut dire que I illustre la fusion prédicative verbe-adverbe, sans autre particularité syntaxique. II a été étudiée par A.Borillo. Sans entrer dans le détail, on peut parler de subordination explicite dans ce cas ; III illustre les constructions à inversion du pronom sujet ; IV celles à inversion du sujet nominal.

Toutes ces constructions ont leur correspondant dans les interrogatives :

- (14) I Tu as parlé à qui?
- (15) II A qui que t'as parlé?
- (16) III Lui as-tu parlé?
- (17) IV A qui a parlé Marie?

---

<sup>3</sup> En termes plus dérivationnels, on pourrait imaginer que la cliticisation ne puisse s'arrêter dans la position (2), lorsqu'il y a une position de conjonction (3). Mais alors les conditions de fonctionnement diffèrent et deviennent celles des pronoms en position de conjonction.

<sup>4</sup> L'autre clitique supposé, quel (attribut), permet la subordination :  
 (iii) Je me demande quelle sera sa réaction.

C'est que les interrogatives sont probablement des prédications complexes, ce que masque l'appartenance du pronom aux arguments du verbe.

Nous ne regarderons, faute de place, que II et III ; en II, c'est toujours le pronom plein qui apparaît, ce dont témoigne la phrase suivante en français populaire :

(18) Quoi qu'il y a? Quoi qu'il dit, ce feignant-là? (Gadet 1992,82)

La structure III est obtenue parce que la conjonction est effaçable dans les cas de dépendance immédiate.

La dépendance immédiate se caractérise par l'absence de rôle fonctionnel et argumental propre du terme recteur.

Le terme recteur, adverbe ou pronom QU-, peut ainsi entrer dans des relations de corrélation caractérisées par l'effacement de *que*, accompagné ou non de la suppression de la subordination.

Première possibilité : une variante de II, caractérisée par l'effacement de *que* sans autre modification; en l'absence d'une chaîne de rection, on peut y voir des cas de subordination cachée du noyau propositionnel, avec souvent une baisse de l'acceptabilité :

(19) ?\*Qui il est venu?

(20) Où tu vas?

comme dans le cas des adverbes de ce type :

(21) ?Peut-être il est venu.

Il faut encore que le pronom soit pleinement une forme autonome; or *quoi* isolé se cliticise obligatoirement en *que interrogatif (désormais que1)*:

(22) Quoi il est arrivé?

et *que1*, forme non autonome, ne permet pas le contrôle de la position de conjonction:

(23) \*Qu'il est arrivé?

(24) (Que1 ( e) ( il est arrivé ))

Seconde possibilité : la construction III.

C'est une construction paradoxale : il n'y a pas de marque de subordination du verbe à l'adverbe, comme en II, et l'adverbe n'est pas intégré ou associé au noyau verbal, comme en I. D'autre part, il s'agit bien de phrases syntaxiques, à cohésion forte, et non d'énoncés segmentés, à adverbe en tête.

En termes d'analyse syntagmatique, il est assez plausible de supposer que l'adverbe est ici, non pas à l'extérieur de la proposition, mais au niveau du spécifieur du complémenteur (sous C"), cf. Rizzi et Roberts, 1989<sup>5</sup>.

---

<sup>5</sup> Elle est possible avec un certain nombre d'adverbes:

- des modalisateurs de l'énonciation: *difficilement, en vain, vainement, peut-être, sans doute, probablement, vraisemblablement;*

- quelques adverbes de temps: *à peine, rarement,*

Comment interpréter l'inversion complexe, toujours liée à l'absence de *que*?

Pour S.Allaire, 1977, l'inversion manifeste "l'incomplétude du verbe, renforçant la modification d'assertion établie par l'adverbe dès l'ouverture de la phrase" (p.474).

Cette incomplétude est cependant à distinguer de la subordination en *que* : d'abord parce qu'elle n'interdit pas la phrase simple à l'indicatif; ensuite parce qu'elle instaure une corrélation entre le noyau verbal présenté comme incomplet, et l'adverbe en tête, alors que la conjonction enferme, encapsule la proposition complète comme un argument d'un autre terme.

Cette corrélation est différente de la subordination par le rôle énonciatif. Nous ferons les hypothèses suivantes :

- avec la conjonction *que*, la proposition est privée d'une valeur énonciative directement attribuée.
- avec l'inversion complexe, la proposition a une valeur énonciative, mais celle-ci reste à compléter. Le complément illocutoire est à chercher dans la position du focus, en tête :

Soit donc, pour les deux constructions, et en gras, les parties d'énoncé jouant un rôle énonciatif :

II : **ADV** que P

III : ADV/ **P** (inversé)

La valeur illocutoire est en III le résultat d'un calcul, qui associe la non assertion que constitue la proposition seule, à l'adverbe en tête. Le résultat dépend de l'adverbe: assertion dans certains cas, mais toujours présentée comme élément partiel d'un discours plus vaste, ou véritablement fragment énonciatif incomplet (par exemple dans: *à peine+P*).

En l'absence de tout terme en tête, seule reste la valeur de non assertion signifiée par l'inversion complexe - d'où découlera selon nous le sens interrogatif, par utilisation a minima de cette forme, sans autre contexte justifiant la non assertion.

Il faut distinguer, dans notre construction, deux cas :

- l'inversion de la particule seule :

(25) Qu'a-t-il fait?

- l'inversion complexe :

(26) Qui Marie a-t-elle vu?

(27) \*Que Marie a-t-elle fait?

La distinction ne tient pas à une propriété particulière de *que*. Il semble plutôt que la cliticisation soit ici particulièrement en cause. Pour que le terme QU- en tête soit le foyer

---

- des adverbes qui sont des modalisations argumentatives de l'assertion, et supposent un contexte plus large, avec un "topos" concessif/comparatif: *ainsi, aussi, au moins, du moins, plutôt, à plus forte raison, aussi bien, toujours (est-il), encore, tout au plus*, et les concessives extensionnelles avec *si* et *aussi*.

complétant énonciativement la phrase verbale, une certaine consistance sémantique paraît requise, liée à l'autonomie du pronom; il suffit parfois que la phrase devienne une exclamation, par emploi rhétorique de l'interrogation (il ne s'agit pas là du *que* exclamatif):

(28) Que Dickens n'aurait-il fait, s'il eût osé? (J.Green)

En termes dérivationnels, on aura alors :

L'effacement de la conjonction liant *quoi* au noyau verbal-ou sa non réalisation ; la cliticisation de *quoi* en *quel*; la réalisation de l'inversion verbe/pronom sujet, conséquence énonciative de la suppression de la barrière que représente la conjonction.

Cette dernière opération est parfois décrite comme le résultat de l'occurrence du verbe tensé dans la position C corrélée au temps, c'est-à-dire dans la position de conjonction, comme cela semble être le cas dans bon nombre de langues (germaniques en particulier)<sup>6</sup>

(QU- (V+Tps+cl-sujet ( .....)))

si on considère que la position de conjonction est alors occupée par le verbe conjugué, avec un problème pour le français: la position dans ce cas du sujet plein dans ce type de représentation (Rizzi & Roberts, 1989)<sup>7</sup>.

Alternativement, on peut supposer que le pronom sujet occupe une position intermédiaire, la position Accord ( Agreement) entre le sujet nominal et le Temps, (A.Zribi-Hertz, 1995). Ce pourrait être dans cette position que vient le verbe tensé, en suffixant la particule sujet. Dans ce cas, cette montée du verbe est dépendante de l'absence de conjonction, sans qu'il y ait nécessairement à supposer qu'elle vienne prendre place en C :

(QU- ((e) ( Nsujet ( V+Tps+cl-sujet ( .....))))))

QU- C N" AGR Tps V

(sous la représentation, les catégories concernées).

Troisième possibilité: la construction IV.

Il n'y a pas ici semble-t-il d'interprétation en termes de rôle énonciatif, puisque ce type d'inversion se constate également en subordination, lorsque la proposition comporte un terme QU- en tête (cas des relatives et des interrogatives indirectes, mais pas des complétives) :

(29) Dis-moi quand se termine la réunion.

(30) Quand s'est terminée la réunion, nous sommes sortis.

(31) \*Je crois que s'est terminée la réunion.

On peut supposer qu'il s'agit non d'une inversion, mais d'une extraposition (à droite du participe passé) du sujet nominal, liée à l'occupation de la position QU-: si *que I* est dans cette position, comme on l'a supposé, cette extraposition est possible, alors qu'elle ne l'est pas avec

<sup>6</sup> Le grand intérêt de ces analyses, c'est qu'elles donnent une description convaincante sur une large période d'évolution, et pour de nombreuses langues issues de l'indo-européen, du rôle majeur dans l'interprétation énonciative de l'antéposition du verbe. Elles sont peu satisfaisantes pour le français.

<sup>7</sup> Leur supposition d'un dédoublement de la position de spécifieur de C, position des termes QU-, pour y accueillir le sujet qui doit aussi être déplacé, est absolument gratuite. Elle n'explique pas pourquoi on n'a pas cette construction avec que :

(i) \*Que Marie a-t-elle fait?

la conjonction, qui occupe la position C. Rien n'empêche ensuite la cliticisation de *que 1* sur le verbe. Comme une condition sine qua non de l'extraposition est l'absence de particule sujet (pour une explication, cf. Muller 1984), les différences structurales éventuelles liées au caractère indépendant ou non du noyau verbal sont effacées<sup>8</sup>.

On ne peut avoir cette construction lorsqu'il y a subordination de l'interrogative en *que*, parce qu'ici, c'est la conjonction qui s'impose, comme on l'a vu (on a affaire à *que 2*, et non au pronom *que 1*) :

(32) ??Je me demande qu'a fait Marie.

Conclusion sur *quel*:

En phrase simple :

- la cliticisation lui interdit la subordination explicite (type II - ou implicite):

(33) \*Que que Jean a fait ?

(34) \*Que Jean a fait ? :

- elle oblige *quel* à être corrélé avec le noyau verbal qui suit pour la valeur énonciative de l'énoncé, d'où la construction à particule sujet inversée, mais elle ne permet généralement pas le maintien du nom sujet avant le verbe, sauf cas exceptionnel (emplois exclamatifs):

(35) \*Que Jean a-t-il fait ?

(36) Que Jean ne ferait-il pas !

- au total, *quel* exclut toute présence visible ou cachée de la conjonction. Il pourrait en résulter que la syntaxe du noyau verbal joue toujours un rôle dans l'interprétation énonciative de ces constructions.

## 8. Et *que* exclamatif ?

Les exclamatives en *que* sont l'illustration de contraintes opposées: La construction en *que* exige en phrase simple l'ordre de l'assertion; les constructions à pronom plein (*combien*, mais aussi *que de N*) permettent l'inversion complexe; seul point commun: il n'y a pas non plus d'exclamatives indirectes tensées en *que* :

(37) Que ce garçon est grand!

(38) \*Que ce garçon est-il grand!

(39) Que de livres n'a-t-il pas lu! /...il a lu!

(40) Combien a-t-il dépensé! /...il a dépensé!

(41) \*J'admire qu'elle est belle!

Comment interpréter cela? L'inversion complexe signifie la non-assertion, et renvoie pour l'interprétation au terme en tête. Celui-ci peut être autonome; s'il l'est, il oriente par son sens

---

<sup>8</sup> On pourrait supposer que le verbe tensé vienne ici aussi dans la position vide de conjonction (ou, alternativement, dans la position Accord, avec la même condition: que C soit vide)- ce qui se remarquera pas en l'absence de particule sujet. Dans les relatives et interrogatives indirectes, le verbe resterait tout simplement dans la position de base du temps.

l'interprétation du noyau verbal. On supposera que c'est bien ce qui se passe ici. En ce sens, l'inversion complexe a relativement peu d'importance dans ce genre de construction et sert plutôt à resserrer la cohésion de l'énoncé. Par contre, avec un terme cliticisé comme l'est probablement *que* exclamatif, l'ordre redevient significatif. Il importe alors de distinguer l'exclamation, fondamentalement une assertion et peut-être même dans le cas d'une quantification, une assertion multipliée, de l'interrogation. Ainsi, l'ordre sujet-verbe, et notamment pronom clitique verbe, est-il significatif avec *que*, et sans doute lié au choix d'un terme spécifique clitique : *comme* ou *si*.

D'autres hypothèses sont envisageables, notamment ici celle du complémenteur (Obenauer; devant l'ordre syntaxique, Hirschbühler hésite à rejeter cette hypothèse; pour Léard, 1992, *que* est bien un pronom) peut-être dans une version "soft" (accord, ou déplacement du pronom, vers la position de conjonction, dans les indépendantes).

Ce qui irait dans ce sens, c'est la fréquence d'une structure nominale concurrente:

(42) Ce que ce garçon est grand !

Si on garde l'hypothèse du pronom cliticisé en position QU-, que devient dans ce cas la position de conjonction? Elle sera logiquement vide en phrase simple, sans qu'il soit nécessaire de l'occuper par une montée du verbe très improbable ici: en effet, l'ordre requis par l'interprétation énonciative se confond dans ce cas avec l'ordre non marqué de la phrase simple.

## 9. Pour conclure

Les contraintes d'emploi de *que* interrogatif résultent d'une distorsion entre la position de pronom qu'il occupe, et son absence d'autonomie (de "prédicativité" au sens de Moignet), qui l'empêche de remplacer la conjonction dans les phrases complexes, et qui contraint le verbe à jouer un rôle dans la dénotation d'une modalité énonciative.

C'est donc en définitive la cliticisation qui impose les constructions inversées du verbe; l'impossibilité de l'inversion complexe (avec sujet nominal); l'absence de construction en subordonnée interrogative indirecte à temps fini.

Il aurait été tentant de supposer que l'impossibilité qu'a cette forme cliticisée de contrôler la position dépendante de conjonction soit à l'origine d'une "aspiration" du verbe vers le pronom, dans cette même position de conjonction. Interprétation trop rapide, comme le montre *que* exclamatif.

Disons plutôt que l'impossibilité pour *que* pronom de jouer le rôle fonctionnel de la conjonction conduit à donner un rôle significatif (dans le domaine énonciatif) à la syntaxe du verbe subordonné, ce qui impose des changements dans la syntaxe pour *que* interrogatif, mais aucun pour *que* exclamatif, l'exclamation suivant l'ordre syntaxique non marqué de l'assertion.

## Références

Allaire, S. (1977) : *Le modèle syntaxique des systèmes corrélatifs*, Thèse de Rennes-II, (diff. Paris : Champion, 1982).

- Boone, A. (1994) : "La complétive: un cas de nominalisation externe?" *Travaux de Linguistique*, 27, 29-42.
- Borillo, A. (1976) : "Les adverbes et la modélisation de l'assertion", *Langue Française*, 30, 74-89.
- Gueron, J. ; Hoekstra, T. (1992) : "Chaînes temporelles et phrases réduites". Dans H.G. Obenauer, A. Zribi-Hertz: *Structure de la phrase et théorie du liage*. P.U.V., Saint-Denis, 69-91.
- Haase, M. (1994) : « L'énonciatif gascon et le substrat basque ». Dans : R. Cierbide (éd.) : *Actes du IVe Congrès International de l'AIEO*, Vitoria : AIEO, 801-819.
- Hirschbühler, P. (1980) : "La syntaxe des relatives indépendantes" dans M.Dominicy, M.Wilmet, *Linguistique romane et linguistique française, hommages à J.Pohl*. Université de Bruxelles, 115-130.
- Hirschbühler, P. (1979) : *The Syntax and Semantics of Wh-constructions*. Indiana Linguistic Club, Bloomington.
- Korzen, H. (1983) : "Réflexions sur l'inversion dans les propositions interrogatives en français", *Revue Romane*, 24, 50-85.
- Léard, J.M. (1992) : *Les gallicismes*, Paris-Gembloux, Duculot.
- Le Goffic, P. (1992) : "*Que* en français: essai de vue d'ensemble". *Travaux linguistiques du Cerlico*, Subordination, subordinations, 5, 43-71.
- Le Querler, N. (1994) : "Interrogation et exclamation" . *Travaux linguistiques du Cerlico*, 7, 109-130.
- Moline, E. (1994) : *Constructions subordonnées en que: diversité ou polysémie*. Thèse de Toulouse-Le Mirail.
- Muller, C. (1984) : "L'inversion du sujet clitique en français et la syntaxe du sujet". *Linguisticae Investigationes*, VIII, 2, 335-362.
- Neumann, C. (1994) : *La construction de la relative en franconien et en français et les deux fonctions de la relativation*. Mémoire de maîtrise, Bordeaux-III.
- Obenauer, H.G. (1976) : *Etudes de syntaxe interrogative du français*, Tübingen : Niemeyer.
- Obenauer, H.G. (1977) : "Syntaxe et interprétation: *que* interrogatif", *Le français moderne*, 45-4, 305-341.
- Pollock, J.Y. (1992) : "Opérateurs nuls, *dont*, questions indirectes et théorie de la quantification". In : L. Tasmovski, A. Zribi-Hertz (eds), *Hommages à Nicolas Ruwet, Communication & Cognition*, 440-463.
- Ramat, P. (1985) : *Typologie des langues*, Paris : P.U.F.
- Rizzi, L. ; Roberts, I. (1989) : "Complex Inversion in French", *Probus*, I,1, 1-3.